



AGIR POUR UN BÂTI SAIN, ÉCONOME EN RESSOURCES ET ACCESSIBLE

■ C'EST DANS L'AIR

La dématérialisation, un geste aussi pour l'environnement !

« Avant d'imprimer, pensez à l'environnement ».

Vous avez certainement déjà dû lire ce message en bas de la signature de méls. S'il s'agit avant tout de sensibiliser le lecteur à la protection de l'environnement et des forêts, ce message peut faire partie d'une stratégie environnementale plus globale.

D'ici une dizaine d'années, selon la tendance actuelle, la consommation mondiale de papier pourrait croître de 40%, impliquant une déforestation impactant l'équilibre environnemental de la planète et une augmentation importante du prix du papier. Pourtant, il existe aujourd'hui une autre solution plus économique et plus écologique : la **dématérialisation**. Derrière ce mot un peu complexe se cache tout simplement le remplacement du support papier par un fichier informatique.

C'est donc ce que nous faisons régulièrement lorsque nous écrivons un méls plutôt qu'une lettre.

C'est aussi le cas de l'échéance du 1^{er} janvier 2010 qui imposera une réponse électronique aux Marchés publics de plus de 90 000 €HT.

Notre lettre « Cap Développement Durable » doit, elle aussi, être exemplaire. C'est pourquoi certains d'entre vous auront aussi reçu le présent courrier par méls.

Si vous aussi, vous souhaitez recevoir la prochaine lettre « Cap Développement Durable » par méls, inscrivez-vous grâce au formulaire spécifique que vous trouverez sur notre site régional www.capeb-paysdelaloire.fr rubrique **développement durable**.



Formations aux économies d'énergie FEEBat

Lancement des modules techniques

Après l'étude du comportement thermique du bâti et l'apprentissage d'un logiciel d'évaluation énergétique vus dans les formations aux économies d'énergie Module 1 et 2, suivis par près de 700 professionnels en 2008, les modules 3 « Maîtriser les techniques de mise en œuvre des produits et procédés d'amélioration énergétique des bâtiments » sont maintenant proposés dans votre CAPEB depuis le début de l'année. 2 jours pour chaque famille de technologie : Isolation murs et planchers bas, isolation toiture et plancher haut, ouvrants et fermetures, ventilation, chauffage, éclairage...

■ IMPACT SUR L'ENTREPRISE DU BÂTIMENT

L'accessibilité et l'adaptation des logements : un marché pour les artisans compétents et formés !

On estime que 40% d'entre nous (soit 23 millions de personnes !) connaissent une certaine forme de « déficience » (handicap auditif, handicap visuel, handicap moteur, ...) qui peut nécessiter une adaptation du logement.

Dans ce contexte, la CAPEB agit pour favoriser une politique de rénovation et d'amélioration de l'habitat qui prend en compte l'accessibilité et l'adaptation des logements.

Les actions locales menées avec la CAPEB font aujourd'hui référence : démarche *Habitat facile à vivre*® en Maine-et-Loire, et à venir en Loire-Atlantique, pôles d'animations dédiés lors des 2 rendez-vous d'ARTibat 2008, *label Habitat Grand Axe* avec la Communauté de communes des Herbiers...

De nombreux intervenants tels que les *ergothérapeutes*, *Maison départementale des personnes handicapées - MDPH*, *Associations spécialisées et autres Centre Local d'Information et de Coordination - CLIC*, contactent régulièrement votre CAPEB pour connaître les artisans ayant une compétence en ce domaine.



Les CAPEB peuvent alors promouvoir un réseau d'artisans ayant développé cette compétence par une pratique régulière mais aussi grâce aux formations qu'elles proposent. En effet, conseiller et réaliser ce type de travaux ne s'improvise pas : les CAPEB et l'Artefab organisent au printemps de nouvelles sessions des stages « *Conception et adaptation des logements pour personnes à mobilité réduite et autres*

handicaps » d'une durée de deux jours, déjà suivies avec satisfaction par plus de 50 entreprises en Pays de la Loire. **Ainsi formé, le professionnel peut alors jouer son rôle de conseil auprès de la clientèle** afin d'anticiper le vieillissement, ou le handicap qui touchera un jour ses clients. **Il l'informe sur les possibilités techniques** offertes et l'oriente vers des solutions capables de répondre à ses besoins. **Tous les corps d'état du Bâtiment sont concernés.** Dans certains cas, des groupements d'artisans seront nécessaires pour proposer une offre complète de travaux d'adaptation faisant appel à plusieurs métiers.



Un partenariat :



Union Régionale CAPEB Pays de la Loire
1 rue Louis Marin
BP 56313
44263 Nantes cedex 2
Tél : 02 40 89 71 47
www.capeb-paysdelaloire.fr





LE MOT DU PRO

Retour sur le stage « les enjeux de récupération d'eaux de pluie »



Frédéric Delouche, maçon tailleur de pierre aux Rosiers sur Loire (49)

Vous vous intéressez à la récupération d'eau de pluie. Cela correspond-il à une demande des clients ?

Effectivement, je ne réalise pas particulièrement d'installation mais ce sujet intéresse de plus en plus de

clients et je voulais pouvoir les conseiller techniquement.

Il y a une tendance éco-citoyenne mais finalement les personnes intéressées par la récupération des eaux de pluie veulent souvent en premier lieu faire des économies. En effet, récupérer les eaux de pluie permet de diminuer d'environ 35% le coût de sa facture d'eau... sans oublier le crédit d'impôt de 25% sur le matériel.

Qu'avez-vous appris d'essentiel au cours de cette formation ?

J'ai appris que l'eau issue de la récupération d'eaux de pluie est impropre à la consommation à l'état brut. Il ne faut donc pas faire n'importe quoi.

Pour l'arrosage il est possible de l'utiliser sans traitement mais pour le lave-linge, c'est totalement interdit ! Il faut un système de désinfection autorisé que le fabricant a déclaré auprès du Ministère de la santé. Prudence, car ces déclarations sont en cours... Dans l'ensemble, j'ai trouvé vraiment intéressant de comprendre qu'il ne s'agit pas simplement de poser une fosse !

Quels gestes avez-vous retenu ?

J'ai surtout retenu ce qui pouvait être utile pour limiter les consommations d'eau chez le client, comme les chasses-d'eau à double flux, les équipements hydroéconomiques et les mitigeurs qui permettent de réduire de 50% l'eau consommée... Mais la première démarche est d'abord d'évaluer la consommation totale d'un foyer pour identifier les économies d'eau réalisables.

En tant que professionnel, appliquez-vous quelques pratiques pour limiter votre consommation d'eau ?

C'est vrai que je le fais chez moi, mais au travail ce n'est pas si évident. J'ai appris à mes employés à ne pas laver les camions à grandes eaux en utilisant l'eau seulement pour humidifier et rincer sans laisser couler pendant le savonnage, c'est déjà ça !

EN PRATIQUE...

Manipulation des fluides frigorigènes : la réglementation a changé.

Les appareils frigorifiques (réfrigérateur, climatiseur, pompe à chaleur,...) contiennent des fluides dits «frigorigènes» utilisés pour leur capacité à se vaporiser ou se condenser à température ambiante. Ces fluides sont très dangereux pour l'environnement car ils détruisent la couche d'ozone (fluides de type HCFC) ou participent à l'effet de serre (type HFC).

On estime qu'une fuite d'un kilo de réfrigérant de type R410A dans l'atmosphère équivaut à l'émission de 1,7 tonne de CO2.

Depuis de nombreuses années déjà, les fluides les plus nocifs sont interdits et substitués par des fluides moins polluants. Mais leurs propriétés les rendent encore irremplaçables.

La réglementation franchit une nouvelle étape en durcissant le contrôle, les compétences et les qualifications pour manipuler ces produits (installation, recharge, démantèlement).

Ce remaniement de la réglementation de décembre 1992 renforce l'idée que les professionnels qui installent et entretiennent ces équipements sont les personnes clés du



dispositif réglementaire puisqu'ils sont les manipulateurs de fluides frigorigènes et qu'ils peuvent prévenir et limiter directement les fuites. Ainsi, depuis le 1 janvier 2009, date d'application du décret n°2007-737 du 7 mai 2007, les entreprises réalisant des opérations de mise en service, d'entretien, de contrôle, en bref toutes les personnes étant susceptibles de toucher au circuit frigorifique, doivent disposer d'outillages appropriés et d'une attestation de capacité, quelle que

soit la charge frigorifique des équipements.

Cette attestation n'est plus une simple déclaration en préfecture mais une réelle certification de compétence. En conséquence, tous les intervenants amenés à manipuler les fluides frigorigènes et déclarés par le chef d'entreprise auprès de l'organisme agréé de son choix (Sgs, bureau Veritas, Cemafroid, Qualiclimaroid,...), doivent être titulaires soit d'un diplôme, soit d'un titre, soit d'un certificat de qualification professionnelle ou à défaut, d'une attestation d'aptitude délivrée par un organisme évaluateur certifié.



MÉMO

Se former

Quelques exemples de stages. La liste complète est à demander à votre CAPEB départementale.

> LOIRE-ATLANTIQUE

19-20 mars
Accessibilité et adaptabilité des logements

15-16-17 avril
Générateur photovoltaïque - module Electricité / QualiPV

> MAINE-ET-LOIRE

26-27 mars
Isolation extérieure en brique de chanvre

2-3 avril
FEEBat module 3.4 : ventilation

> MAYENNE

16-17 mars
Accessibilité et adaptabilité des logements

16-17 mars
FEEBat module 3.3 : ouvrants fermetures et protection solaire

> SARTHE

12-13 mars
FEEBat module 1
16-17 mars

Accessibilité et adaptabilité des logements

> VENDÉE

17-18 mars
FEEBat module 2

16-17-18 mars
Chauffe-eau solaire individuel/qualisol

Actus

Artisan du TP et Paysage
Un nouveau site web pour la CNATP Pays de la Loire
www.cnatp-pays-de-la-loire.fr

Le bon clic

Moins de papier !
Certains d'entre vous seront également destinataires par mél de cette lettre **Cap DD n°6**. Si vous aussi, vous souhaitez la version électronique de la prochaine Lettre Cap DD, inscrivez-vous sur : www.capeb-paysdelaloire.fr



LE CHIFFRE DU MOIS

49 550 visiteurs au total sont venus aux deux éditions ARTIbat Gros Œuvre-TP - Paysage et ARTIbat Second Œuvre - Equipement.

Ils y ont rencontré **1211 exposants** sur **66 500 m²** d'exposition. Ce succès valide la nouvelle formule ARTIbat, soit deux rendez-vous chaque année paire.

53% des visiteurs ont utilisés www.artibat.com pour demander leur badge: soit 49% de plus qu'en 2006.

Rendez-vous est donc donné les **mer. 10, jeu. 11 et ven. 12 février 2010** pour le salon ARTIbat Gros Œuvre - TP - Paysage et les **mer. 1, jeu. 2 et vend. 3 décembre 2010** pour le salon ARTIbat Second Œuvre et Equipement.